

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_RIGALI\_1994\_00271.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A700000013131D146010F.34T\000=3-DS

-4DAM

-CM5 CMB 3NU 2DJ 2AM CM4 CMC

- DIFF PR3 PR4

TD RIGALI 271

LE 28 MARS 1994

KGLI LE 28/03/94 A 16H29

URGENT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : L'AMBASSADEUR

NB : DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 271

CQ MINDEFENSE PARIS 74

CQ ADDIS ABEBA 24

CQ BUJUMBURA 66

CQ KAMPALA 48

CQ NAIROBI 49

CQ DFRA NEW YORK 65

NB : SERVIR : DAM - NU - CM5 - CMB - PR4 - PR5

TXT

CQ MINCOOP PARIS 122

CQ ARMEES PARIS 67

CQ BRUXELLES 45

CQ DAR ES SALAM 46

CQ KINSHASA 47

CQ WASHINGTON 52

OBJET : SITUATION POLITIQUE AU RWANDA.

RESUME : LES INSTITUTIONS DE LA TRANSITION NE SONT TOUJOURS PAS PLACE, EN RAISON DU REFUS DU FPR DE LAISSER ENTRER LE PARTI CDR DANS L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION, DONT LE PRESIDENT HABYARIMANA FAIT UNE CONDITION PREALABLE. LES OBSERVATEURS RENDRONT PUBLIQUE CET APRES-MIDI UNE PROPOSITION DE COMPROMIS.

X X X

TEXTE : APRES LE NOUVEL ECHEC DANS LA TENTATIVE DE MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS LE 25 MARS, LA SITUATION EVOLUE LENTEMENT.

LE FPR, QUI PENDANT LONGTEMPS S'ETAIT REFUGIE DERRIERE DES ARGUMENTS DE PROCEDURE, A FINALEMENT ETE CONTRAINT D'EXPRIMER PUBLIQUEMENT SA POSITION DE FOND. IL CONSIDERE QUE LA CDR EST UN PARTI VIOLENT, QUI A TOUJOURS COMBATTU LES ACCORDS DE PAIX ET QUI TENTE AUJOURD'HUI DE SE FAIRE UNE PLACE DANS LA MAISON QU'ELLE VOULAIT REDUIRE EN CENDRES A ARUSHA, EN OBTENANT UN SIEGE A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION.

IL REFUSE DONC QUE LA CDR ENTRE DES A PRESENT DANS LES INSTITUTIONS DE LA TRANSITION ET SUBORDONNE SON ACCEPTATION ULTERIEURE A UN CHANGEMENT D'ATTITUDE DE CE PARTI. CETTE PRISE DE POSITION OFFICIELLE DU PRESIDENT KANYARENGWE A ENCORE ETE DURCIE PAR UNE DECLARATION DE TITO RUTAREMARA (FUTUR DEPUTE FPR), QUI S'EXPRIMANT SUR RADIO-MUHABURA (DEPENDANT DU FRONT) A ESTIME QUE LA CDR N'ENTRERAIT 'NI MAINTENANT NI PLUS TARD'.

PAR AILLEURS, LE FPR CONSIDERE QU'IL S'AGIT D'UNE MANOEUVRE DU PRESIDENT HABYARIMANA, QUI CHERCHE AUJOURD'HUI UN NOUVEAU PRETEXTE POUR RETARDER LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS, ALORS QUE LA QUESTION DE LA CDR N'AVAIT PAS ETE EVOQUEE JUSQU'A UNE DATE RECENTE.

CES ARGUMENTS SONT BIEN ENTENDU REJETES EN BLOC PAR LA CDR. CELLE-CI A CONFIRME PUBLIQUEMENT ET PAR ECRIT SON SOUTIEN AUX ACCORDS D'ARUSHA ET SA VOLONTE DE PARTICIPER AUX INSTITUTIONS. ELLE SOULIGNE QUE SA RESPONSABILITE DANS LES VIOLENCES QUI LUI SONT REPROCHEES N'A JAMAIS PU ETRE PROUVEE. ELLE DEMANDE QUE L'EXIGENCE DE CONFORMITE AUX ACCORDS D'ARUSHA SOIT ETENDUE A TOUS LES PARTIS, A COMMENCER PAR LE FPR QUI UN MOIS APRES LA SIGNATURE DU PROTOCOLE SUR LE PARTAGE DU POUVOIR LANCAIT EN FEVRIER 1993 UNE OFFENSIVE MEURTRIERE ET LE PSD, DONT LES MILITANTS VIENNENT D'ASSASSINER LE PRESIDENT DE LA CDR.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DANS UN ENTRETIEN AVEC M.

**DIFFUSION RESTREINTE**

15

**DIFFUSION RESTREINTE**

TD\_RIGALI\_1994\_00271.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

BOOH-BOOH LE 27 MARS, A INDIQUE CLAIEMENT QU'IL RENONCAIT A SES AUTRES DEMANDES (SUR LE PDI ET LE DEPUTE MDR DE GISENYI) MAIS N'ACCEPTERAIT PAS QUE L'ASSEMBLEE SOIT MISE EN PLACE SANS LA CDR.

OUTRE LE REPORT DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS, CE DESACCORD A CREE UNE CERTAINE ACRIMONIE DANS LES RELATIONS ENTRE LE FPR ET LE PREMIER MINISTRE. MME UWILINGIYIMANA A EN EFFET INDIQUE QU'ELLE EST FAVORABLE A L'ENTREE DE LA CDR DANS L'ASSEMBLEE ET A SUGGERE DES CONTACTS DIRECTS ENTRE LE FRONT PATRIOTIQUE ET LA CDR. LE FPR A SAISI LE PRETEXTE D'UN INCIDENT SURVENU VENDREDI (DONT LA REALITE N'EST D'AILLEURS PAS AVEREE) POUR REFUSER DE RENCONTRER LA CDR ET SOULIGNE QU'IL NEGOCIE AVEC LE GOUVERNEMENT RWANDAIS ET NON AVEC TEL OU TEL PARTI.

LE PREMIER MINISTRE A ALORS BATTU EN RETRAITE ET ANNONCE UNE NOUVELLE FOIS LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS LE 28 MARS, SANS LA CDR, TENTATIVE QUI S'EST ACHEVEE DANS LA CONFUSION PUISQUE LE PROBLEME DE FOND N'ETAIT PAS REGLE ET QUE LA MINUAR S'ETAIT D'AILLEURS REFUSEE A PRENDRE LES DISPOSITIONS PRATIQUES PERMETTANT LE DEROULEMENT DE LA CEREMONIE, EN FAISANT SECHEMENT REMARQUER QU'IL ETAIT IRRESPONSABLE DE PRETENDRE IMMOBILISER LES CASQUES BLEUS PENDANT DES HEURES ALORS QUE CHACUN SAVAIT QUE LA PRESTATION DE SERMENT N'AURAIT PAS LIEU.

DEVANT CE BLOCAGE, LES OBSERVATEURS ET M. BOOH-BOOH SONT CONVENUS DE S'EXPRIMER PUBLIQUEMENT SUR LA QUESTION, EN PUBLIANT UN COMMUNIQUE QUE J'ADRESSE AU DEPARTEMENT PAR TELECOPIE. CETTE DECLARATION SOULIGNE QUE TOUS LES PARTIS POLITIQUES DEVRAIENT ENTRER A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION DES L'ORIGINE, RAPPELLE QUE LE PROTOCOLE SUR LE PARTAGE DU POUVOIR PREVOIT LA CREATION D'UNE COMMISSION SUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION NATIONALES, CHARGEE DE VEILLER AU RESPECT PAR CHAQUE FORCE POLITIQUE DES PRINCIPES DE L'ACCORD (LES PARTIS QUI ENFREIGNENT CES PRINCIPES POUVANT ETRE EXCLUS DES INSTITUTIONS PAR DECISION DE LA COUR SUPREME) ET RECOMMANDE LA MISE SUR PIED RAPIDE DE CETTE COMMISSION.

CETTE DECLARATION, QUI VISE A FAIRE PRESSION SUR LE FPR TOUT EN OFFRANT UNE PORTE DE SORTIE, SERA RENDUE PUBLIQUE CET APRES-MIDI. MON COLLEGE OUGANDAIS ESSAIE DEPUIS HIER DE CONTACTER KAMPALA POUR QUE LE PRESIDENT MUSEVENI INTERVIENNE AUPRES DU FPR. M. BOOH-BOOH SUGGERERA AU SECRETAIRE GENERAL DE S'EXPRIMER LORS DE SON PROCHAIN POINT DE PRESSE SUR CETTE QUESTION, QUI POURRAIT FAIRE AUSSI L'OBJET D'UNE DECLARATION DU DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN./.

MARLAUD

**DIFFUSION RESTREINTE**